

BASSIN SEINE-NORMANDIE :

BULLETIN DE SITUATION HYDROLOGIQUE AU 1^{er} JANVIER 2020

Ce bulletin synthétise les bulletins de situation hydrologique régionaux du bassin. Il est accessible sur le site internet de la [DRIEE](#) ainsi que le bulletin hydrologique régional Ile-de-France et les éventuels bulletins d'étiage et de crue.

1 – PRÉCIPITATIONS (Météo-France)

Après un été très sec, le mois d'octobre marque enfin le retour des précipitations sur le bassin. Celles-ci sont remarquablement excédentaires jusqu'à la fin de l'année : 50 % en moyenne en octobre et en novembre, voire jusqu'à 70 à 80 % sur le centre et l'ouest du bassin et 30 % en moyenne en décembre.

Octobre 2019

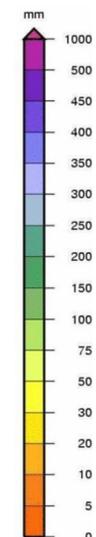
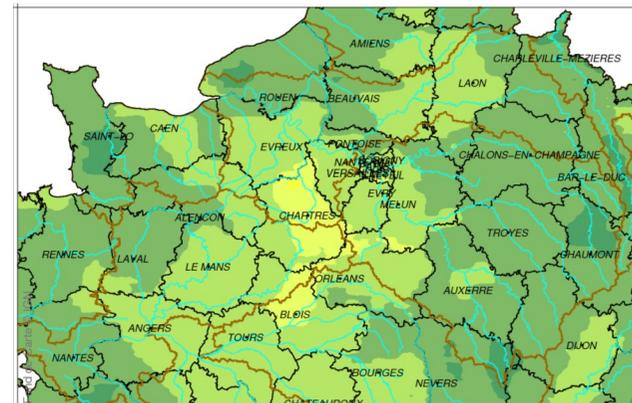
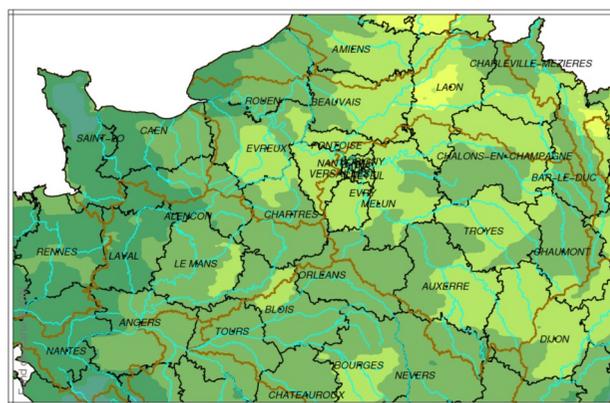
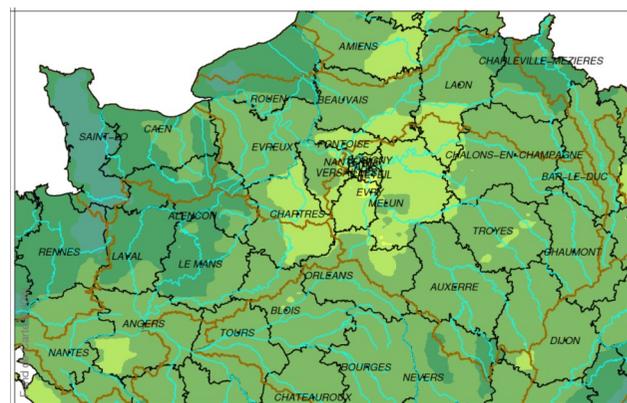
Cumul pluviométrique

Novembre 2019

Cumul pluviométrique

Décembre 2019

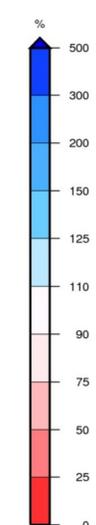
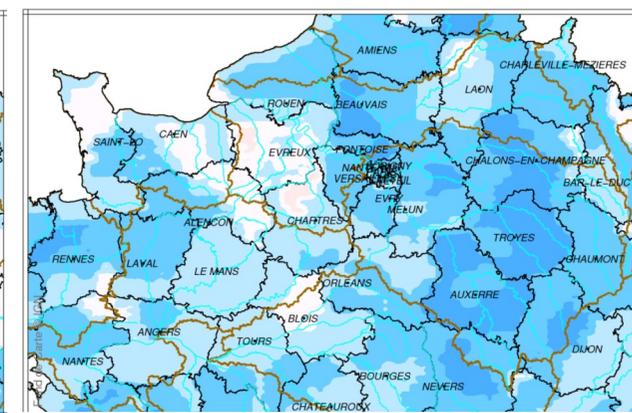
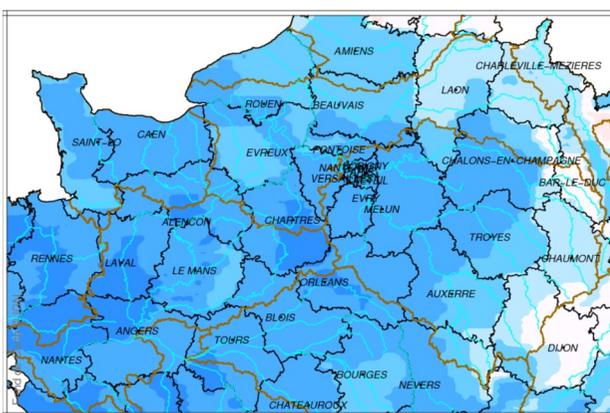
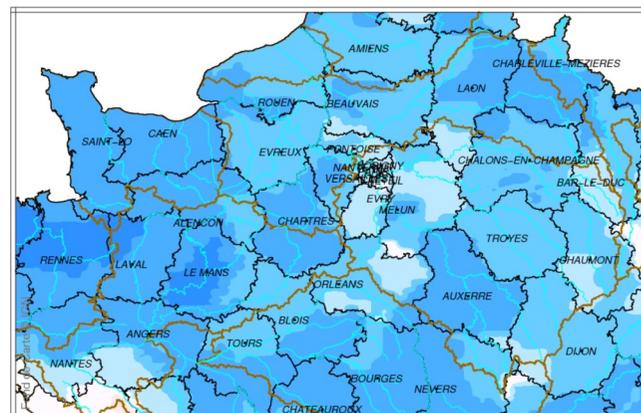
Cumul pluviométrique



Rapport aux normales

Rapport aux normales

Rapport aux normales

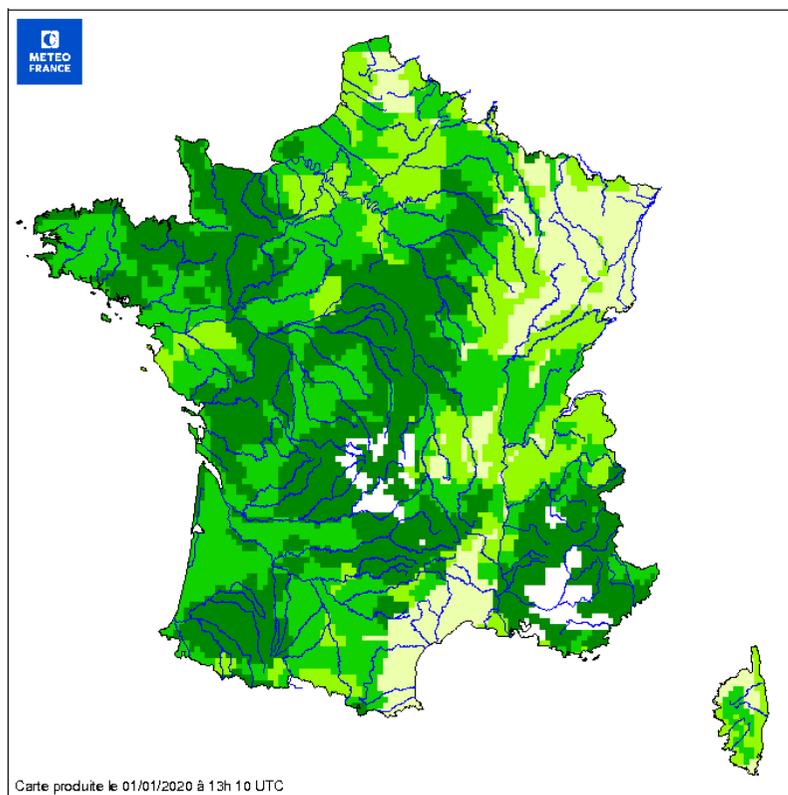


Précipitations cumulées et humidité des sols sur 3 mois :

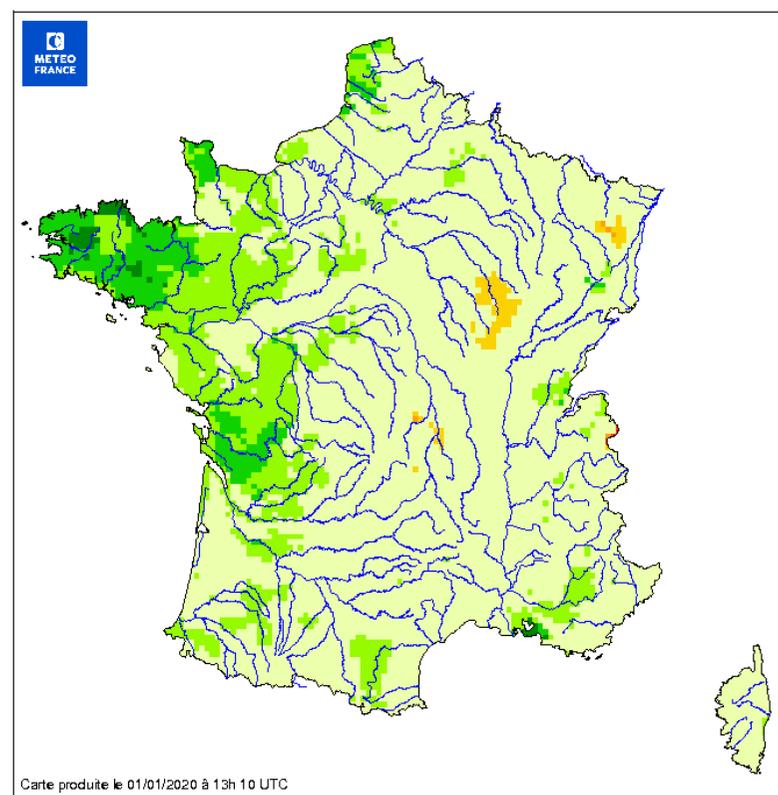
Le cumul pluviométrique sur les 3 derniers mois est excédentaire sur l'ensemble du bassin.

La conséquence est le retour à un indice d'humidité des sols proche des normales à l'échelle globale du bassin sur les 3 mois cumulés. Au 1^{er} janvier, l'indice d'humidité des sols du bassin du bassin est excédentaire.

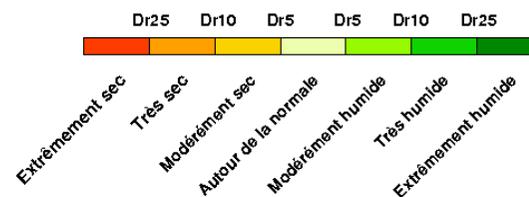
Déficit de précipitations (SPI) sur 3 mois – octobre à décembre 2019



Déficit d'humidité des sols (SSWI) sur 3 mois – octobre à décembre 2019



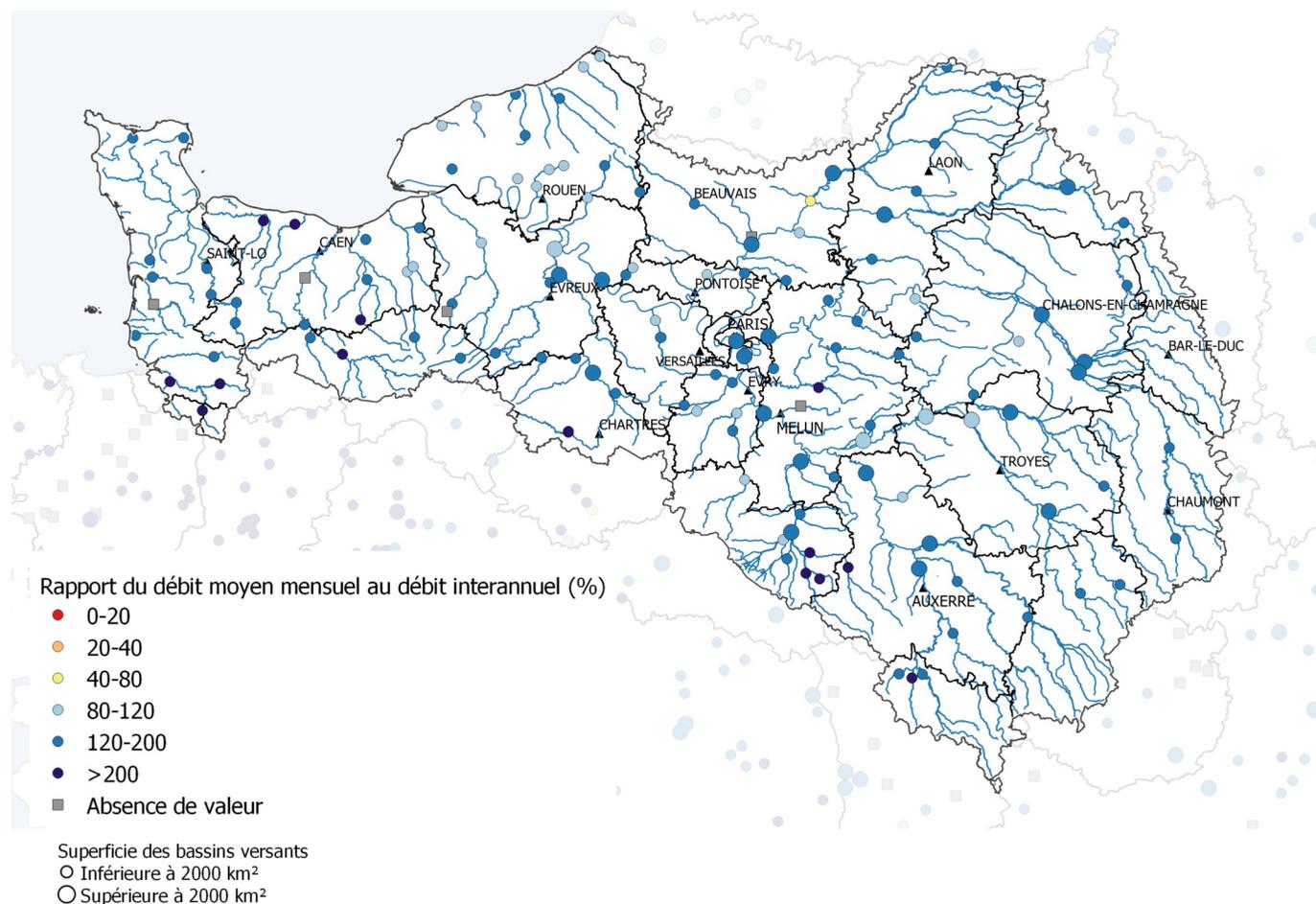
Le SPI est un indice standardisé de précipitations permettant de qualifier la sécheresse météorologique par rapport à la période 1981-2010. L'indice d'humidité des sols SSWI permet d'évaluer les sécheresses agricoles.



2 – DEBITS DES COURS D'EAU (DREAL)

Hydraulicités : Les débits moyens du mois de décembre sont supérieurs aux normales sur l'ensemble du bassin

Hydraulicités des cours d'eau en décembre 2019



Bourgogne et Grand Est

Les précipitations régulières des 3 mois d'automne conduisent à une hausse significative des débits en décembre. On constate sur ce secteur un épisode de crues hivernales classiques au cours des derniers jours de l'année.

Hauts-de-France

L'ensemble des débits moyens mensuels est en hausse par rapport au mois de novembre.

Par rapport aux normales d'un mois de décembre, une seule station se situe sous la moyenne : l'Aronde à Clairix qui présente un débit se situant encore sous le seuil de la quinquennale sèche.

Ile-de-France

La situation hydrologique du bassin francilien s'est nettement améliorée, les débits mensuels sont tous au-dessus des normales saisonnières. Ils ont plus que doublé sur les grands axes par rapport à ceux de novembre.

Centre

Les bassins de l'Eure et de l'Avre connaissent une situation humide à très humide avec des écoulements globalement excédentaires de plus de 50 %. Dans le bassin du Loing, les débits moyens mensuels sont supérieurs aux normales de saison de 50 à 140 % à l'exception de la Bezone qui présente un écoulement normal de saison.

Normandie

L'ensemble de la région connaît une situation humide, voire très humide sur la Manche et le Calvados où les écoulements mensuels présentent un excédent de plus de 50 %.

Rappel : Hydraulicité : rapport à la normale du débit mensuel. Il caractérise la situation globale du mois en cours par rapport à l'historique connu.

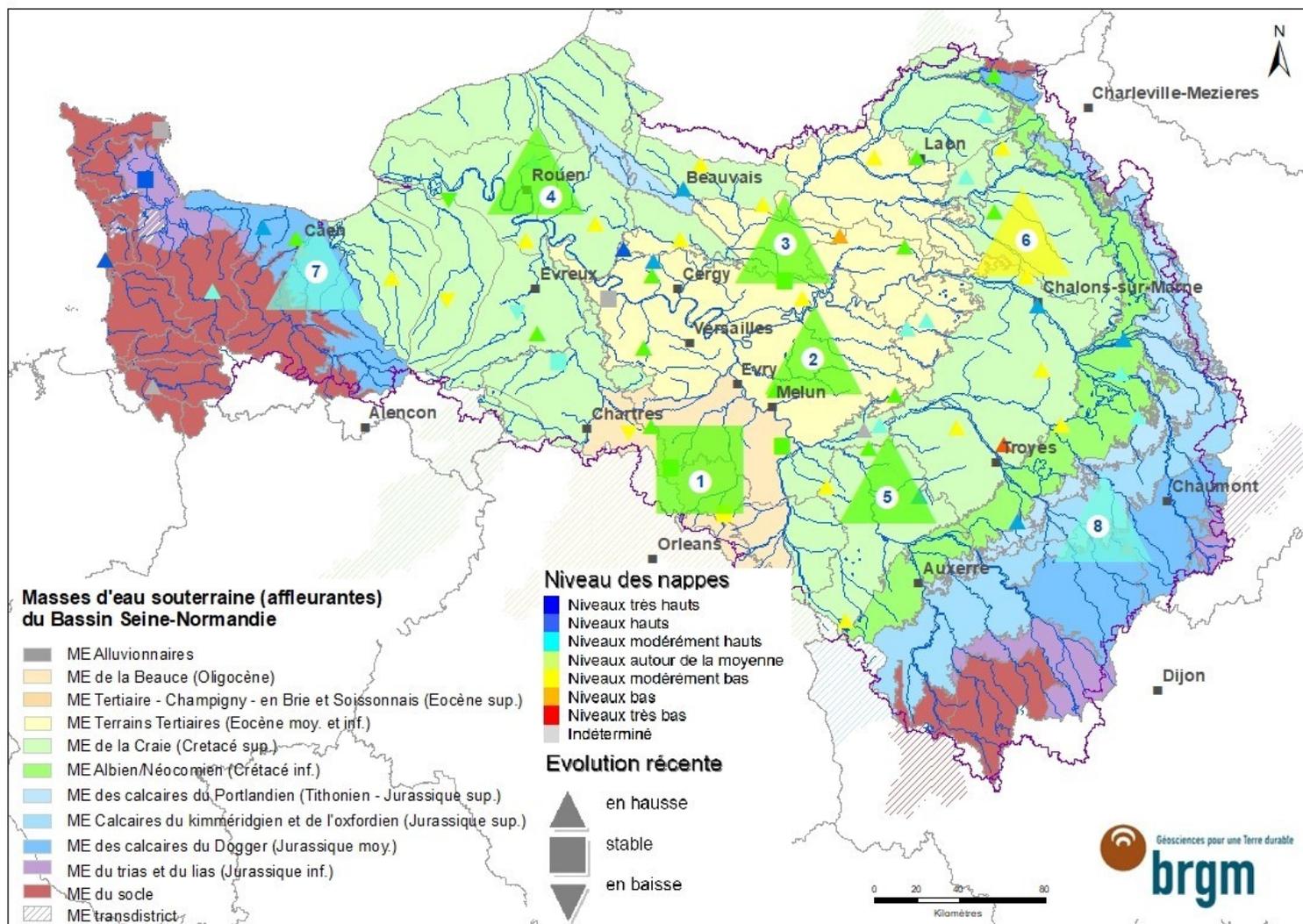
Pour en savoir plus : Banque Hydro : <http://www.hydro.eaufrance.fr/>
<http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-de-situation-hydrologique-r183.html>
<http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-hydrologiques-generaux-r2650.html>
<http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/hydrometrie-et-hydrologie-r275.html>
http://www.donnees.centre.developpement-durable.gouv.fr/bulletins/Situation_hydro.htm
<http://www.drie.eie-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletin-hydrologique-en-region-a124.html>

3 - NAPPES SOUTERRAINES (BRGM)

En décembre 2019, la recharge hivernale est généralisée et active. Elle est en cours dans toutes les nappes du bassin, excepté la nappe des calcaires de Beauce (inertielle). Elle a débuté en octobre/novembre dans une majorité de piézomètres. Certains piézomètres affichent une recharge plus tardive débutant en décembre.

Les niveaux des nappes sont autour de la moyenne au centre du bassin et modérément hauts dans les nappes réactives du Jurassique aux extrémités est et ouest du bassin. La nappe de la craie champenoise est modérément basse (partant d'une situation de niveaux bas les mois précédents). Quelques piézomètres ont des niveaux très hauts, ils restent cependant en-dessous des valeurs maximales enregistrées.

Niveau de nappes au 1^{er} janvier 2020



4 - GRANDS LACS DE SEINE (EPTB)

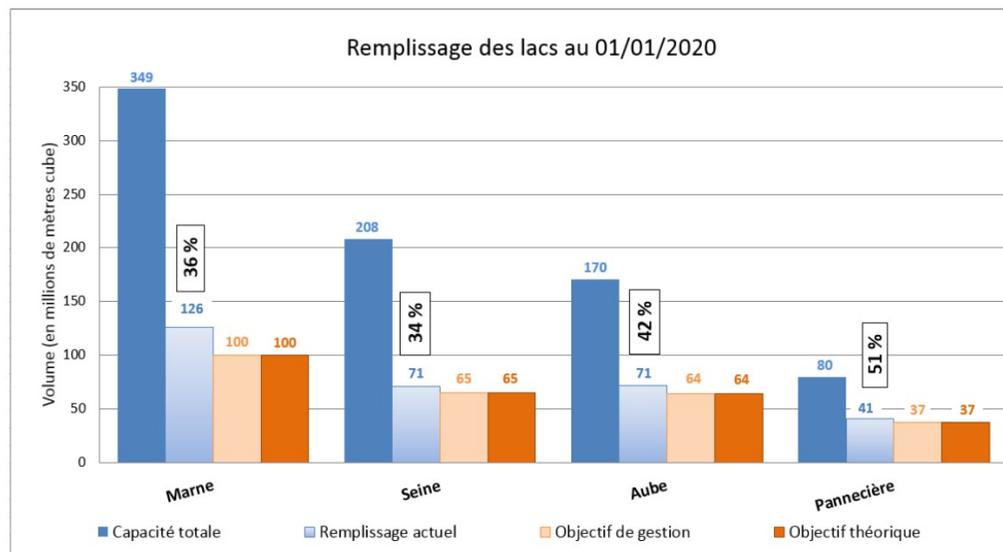
Suite aux précipitations excédentaires du mois de décembre, des épisodes de crue se sont produits en amont des lacs-réservoirs et ont nécessité un écrêtement des pointes de crue par les lacs-réservoirs, qui ont stocké un volume total de 198 millions de m³ sur le mois de décembre, soit 107 millions de m³ de surstockage par rapport aux objectifs théoriques de stockage du mois.

Au 1^{er} janvier, les lacs-réservoirs enregistraient un volume de 308 millions de m³ (38 % de la capacité normale), supérieur de 42 millions de m³ au volume théorique.

L'arrêt des prises d'eau au cours des jours suivants a permis de retrouver les objectifs de remplissage théoriques aux alentours du 12 janvier.

Pour en savoir plus :

<http://seinegrandslacs.fr/> et <http://seinegrandslacs.fr/quatre-lacs-reservoirs>



5 – ASSECS (ONDE) ET RESTRICTION DES USAGES (DDT)

Pas d'observations de l'Observatoire National Des Étiages à cette période.

Pour en savoir plus : <http://onde.eaufrance.fr/>

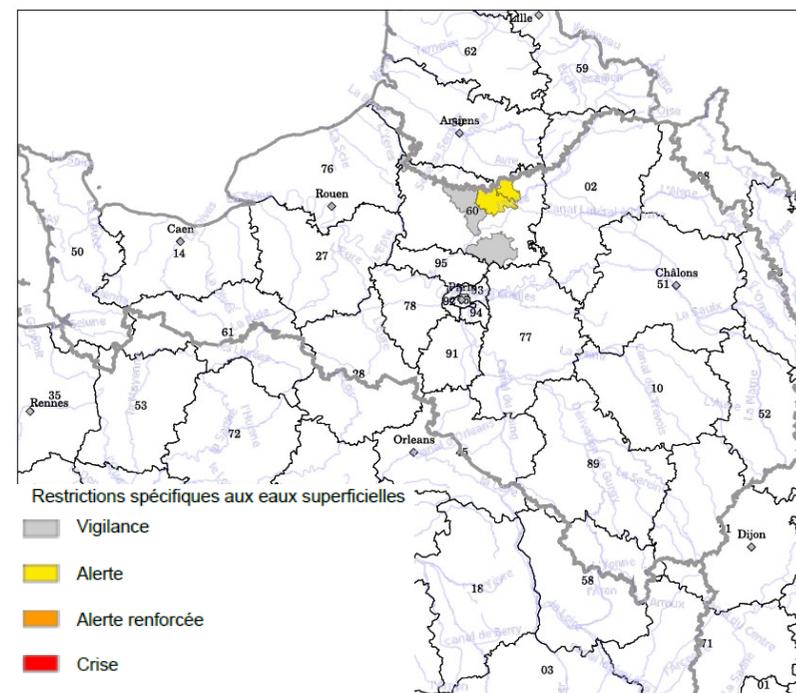
Au 1^{er} janvier, il n'y avait plus aucun département concerné par des mesures de restriction sur le bassin.

Cependant, par arrêté du 3 janvier 2020, le Préfet de l'Oise a mis en œuvre sur les bassins de l'Aronde et du Matz les restrictions correspondant au dépassement du seuil d'alerte. Cet arrêté est toujours en vigueur au 17 janvier 2020.

Pour en savoir plus :

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

État des arrêtés de limitation des usages de l'eau au 17 janvier 2020 (Propluvia)



Contact BSH :

DRIEE/Délégation de bassin Seine-Normandie
 Joanna.brunelle@developpement-durable.gouv.fr - Tel : 01.71.28.47.38